

ifas

du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie

Institut de Formation
d'Aides-Soignants



PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2023 - 2024



Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie / IFAS
Avenue Fleming - BP 160 - 64404 Oloron Sainte-Marie cedex



05 59 88 30 50 / ifas@ch-oloron.fr



www.ch-oloron.fr



CENTRE HOSPITALIER
D'OLORON SAINTE-MARIE

Prestataire de formation enregistré sous le n° 75640494864 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 266 405 497 000 22 - APE : 8610 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 38266405497

1738-IFAS-DE-4.00

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – PRÉSENTATION DE L'INSTITUT	4
1. LES ACTEURS DE L'INSTITUT ET LEURS MISSIONS	4
▪ La Directrice	4
▪ La responsable pédagogique	4
▪ L'équipe pédagogique	4
▪ Le secrétariat administratif	5
▪ L'agent des services hospitaliers	5
2. ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION (Annexe 1)	5
II – ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUE L'IFAS	5
III – CADRE DE REFERENCE REGLEMENTAIRE	5
▪ Fonctionnement de l'institut de formation	5
▪ Accès à la formation, organisation des études et certification	5
III - GÉNÉRALITÉS SUR LA FORMATION	6
1. DÉFINITION DU MÉTIER ET LES MISSIONS ASSOCIEES	6
2. REFERENTIEL DE COMPETENCES	7
3. POLITIQUE GÉNÉRALE	7
4. LES ACTEURS DE LA FORMATION	7
▪ Le formateur	7
▪ L'apprenant : l'élève aide-soignant	8
5. LES VALEURS	8
III - LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE	9
1. LA FORMATION	9
▪ Une formation en alternance	9
▪ L'élève en stage	9
▪ Le formateur	10
▪ Les responsables de l'encadrement en milieu professionnel	10
2. LA STRUCTURATION EN DOMAINES D'ACTIVITE (DA)	10
3. LE DISPOSITIF DE FORMATION THEORIQUE	10
4. LE DISPOSITIF D'EVALUATION	11
▪ Dispositif d'évaluation	11
CONCLUSION	12
VI - ANNEXES	13
1. Organigramme	13
2. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation	14

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation du Centre Hospitalier d'Oloron.

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie s'inscrit dans la dynamique en incluant les valeurs du service public hospitalier ainsi que le corpus réglementaires et éthique de la profession infirmière (Arrêté du 31 juillet 2009 modifié) et donc des missions déléguées aux aides-soignants (Arrêté du 10 juin 2021).

Le projet pédagogique de la formation aide-soignante formalise l'organisation générale de la formation et les moyens pédagogiques utilisés. Il s'appuie sur les textes officiels relatifs à la formation et les éléments d'évolution du système de santé influençant les choix pédagogiques pour que la formation soit en adéquation avec la qualification et les compétences attendues.

La formation d'aide-soignant est une formation professionnelle d'adulte.

L'élève est acteur de sa propre construction en tant que futur professionnel de santé ce qui nécessite de sa part un engagement dans son processus d'évolution tout au long de sa formation.

Le principe de la formation par l'alternance permet à l'élève de construire son propre processus de professionnalisation qui ne peut se concevoir sans un partenariat fort avec les terrains de stage, pour donner à l'élève la possibilité de vivre la diversité des situations de soins.

Les méthodes pédagogiques que nous développons s'inscrivent dans « l'esprit » du référentiel de formation. Elles nous permettent de former des professionnels réflexifs, autonomes, conscients de leurs compétences individuelles et collectives.

Les formateurs s'inscrivent eux aussi dans une dynamique permanente de réflexion et d'amélioration de leurs pratiques.

Notre intention est :

- ✚ D'accompagner l'élève au développement de sa personnalité toute entière ; « tous les élèves ne débutent pas leur formation avec une disposition naturelle pour s'occuper de l'être humain ». Il faut aider l'élève entrant en formation à cheminer jusqu'à cette disposition.
- ✚ D'accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté ; il est important d'avoir le sens critique.

Les enjeux de la mise en œuvre du référentiel de formation sont multiples. Leur mise en perspective place l'institut de formation aide-soignant au cœur d'un dispositif professionnalisant ambitieux et porteur des valeurs d'une profession en pleine évolution.

I – PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) est adossé au Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, établissement public de santé. Il est localisé sur la ville d'Oloron Sainte-Marie.

L'IFAS forme des aides-soignants à compter de Septembre 2023.

Son agrément par le Conseil Régional lui permet d'accueillir 25 élèves dont 20 % ASHQ ou agent de service (établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé).

Les VAE et contrat d'apprentissage sont hors des capacités d'accueil.

25 élèves sont accueillis en formation complète de septembre à juillet.

Les locaux se situent dans un bâtiment situé sur le même site que le Centre Hospitalier d'Oloron.

Il est dirigé par la Directrice des Soins, Madame Céline CAPBERN.

1. LES ACTEURS DE L'INSTITUT ET LEURS MISSIONS

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Oloron, entité gestionnaire de l'IFAS qui par délégation attribue à la Directrice des soins de l'établissement la direction de l'Institut de Formation des Aides-Soignants.

▪ La Directrice

L'Institut de formation d'aides-soignants est dirigé par une Directrice des Soins (0,20 ETP) responsable :

- De la conception du projet pédagogique
- De l'organisation de la formation dispensée à l'institut
- De l'organisation de l'enseignement théorique et pratique
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs
- Du contrôle des études
- Du fonctionnement général de l'Institut

Elle peut présider les jurys constitués en vue de l'admission dans l'Institut d'aides-soignants.

Elle est garante de la délivrance des diplômes sanctionnant la formation dispensée.

Elle participe à la gestion financière de l'Institut et des ressources humaines.

Le Directeur est assisté :

▪ La responsable pédagogique

L'infirmière DE assure des missions de coordination de l'Institut et de coordination des activités pédagogiques.

Elle assure la conception pédagogique et une partie des enseignements.

Elle organise et coordonne la vie de la promotion par le l'accompagnement pédagogique des élèves.

Elle met en place le suivi et l'évaluation de la formation mise en œuvre.

▪ L'équipe pédagogique

Sous la responsabilité de la directrice des soins du centre hospitalier d'Oloron, l'équipe pédagogique se compose d'une formatrice infirmière DE référente.

Elle travaille en collaboration avec d'autres intervenants : cadres formateurs, médecins, professionnels infirmiers, aides-soignants, psychologues, ergothérapeutes, cadres de santé, cadres administratifs, sages-femmes, membres d'association, responsables de services généraux et services techniques.

▪ **Le secrétariat administratif**

Une secrétaire administrative assure la gestion administrative et financière de la promotion des élèves aides-soignants, du concours, des Diplômes d'Etat.

Elle est en relation étroite avec la direction et l'équipe pédagogique.

▪ **L'agent des services hospitaliers**

Un agent de l'établissement assure l'entretien des locaux et contribue à proposer un environnement de travail agréable aux élèves.

2. ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION (Annexe 1)

II – ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUE L'IFAS

L'environnement est toujours en mutation du fait du schéma régional des formations sanitaires et sociales, de l'adaptation des quotas aux besoins du territoire, de la capacité d'accueil et de subventionnement du fonctionnement des IFAS et bourses aux élèves.

Afin de favoriser l'accès à la formation, l'institut est inscrit dans un partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis, le CFA Nouvelle-Aquitaine et accueille en formation des apprentis.

Afin de répondre aux exigences réglementaires et également dans une volonté d'amélioration des pratiques, l'IFAS s'engagera dans une démarche qualité.

III – CADRE DE REFERENCE REGLEMENTAIRE

▪ **Fonctionnement de l'institut de formation**

- ⇒ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicales.

▪ **Accès à la formation, organisation des études et certification**

Cf. Arrêtés du (*téléchargeable sur le site*) :

- ⇒ 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- ⇒ 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- ⇒ 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance du diplôme ou titre de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19.
- ⇒ 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.

- ⇒ 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- ⇒ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicales.
- ⇒ 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant

Annexes à l'arrêté du 10 juin 2021 :

- Référentiels
 - Annexe 1 : Référentiel d'activité
 - Annexe 2 : Référentiel de certification
 - Annexe 3 : Référentiel de formation
- Autres annexes
 - Annexe 4 : Portfolio
 - Annexe 5 : Evaluation des compétences acquises en milieu professionnel
 - Annexe 6 : Validation de l'acquis des compétences
 - Annexe 7 : Equivalences de compétences et allègements de formation

III - GÉNÉRALITÉS SUR LA FORMATION

1. DÉFINITION DU MÉTIER ET LES MISSIONS ASSOCIEES

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier

Dans ce cadre l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le concept de la compétence : mobilisation de plusieurs savoirs, « savoirs théoriques, procéduraux, savoir-faire procéduraux, savoir-faire expérientiels, savoir-faire sociaux, savoir-faire cognitifs » combinés entre eux, dépendants du contexte, prenant en compte la notion d'intelligence pratique, c'est-à-dire, l'ingéniosité de l'individu et le savoir agir responsable en référence à G. JOBERT¹.

La compétence est définie comme la capacité à utiliser et à combiner des connaissances et des savoir-faire acquis dans un contexte donné pour maîtriser une situation professionnelle et obtenir des résultats attendus.

La formation permet à l'élève d'élaborer son projet professionnel et de forger son identité professionnelle. Celui-ci s'inscrit dans une démarche éthique et assure une prise en soins efficace de la personne.

Cf. annexe 2

3. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le futur soignant a le devoir de s'inscrire dans les concepts et les valeurs qui sous-tendent la prise en soin de la personne car celle-ci s'adresse à un être humain quel que soit sa condition sociale, son statut économique ou sa religion.

Les valeurs retenues par les formateurs orientent le dispositif de formation et donnent un sens au projet. Il s'agit d'humanisme, d'honnêteté, de respect, d'ouverture d'esprit, de responsabilité et de solidarité.

L'élève aide-soignant est au centre de notre dispositif.

La formation vise à l'acquisition progressive par l'élève de l'ensemble des éléments des compétences attendues pour l'exercice professionnel conformément au référentiel de formation.

La formation vise également au processus de professionnalisation des élèves en tenant compte des caractéristiques hétérogènes de ces populations et de leur projet individuel.

La réflexion de l'équipe pédagogique a permis de déterminer le profil des professionnels attendus ainsi que la posture des élèves.

4. LES ACTEURS DE LA FORMATION

▪ **Le formateur**

Le formateur adopte différentes postures selon l'activité menée, tels qu'accompagnateur, formateur, évaluateur, enseignant, médiateur, guide, référent et chercheur.

¹ G. JOBERT : « L'intelligence au travail. In Carré, Ph. Et Caspar, P. (sous la direction de) Traité des sciences et techniques de la formation. Paris : Dunod 2004

La posture du formateur exige des techniques et attitudes relationnelles comme l'empathie, l'écoute active, l'authenticité et la congruence.

Il est responsable des modules et de leurs contenus et dispense la formation théorique dans sa majeure partie.

Il peut être secondé par des intervenants des secteurs sanitaires et médico-sociaux. Il les coordonne et s'assure du bon déroulement de leurs interventions.

Il effectue le suivi individuel du groupe d'élèves sur l'année de formation en créant les conditions favorables à l'apprentissage tout en gardant une juste distance dans cette relation pédagogique. Cette posture renforce l'autonomie de l'élève en lui permettant de faire des choix, de prendre des décisions et de donner du sens à ses expériences.

Le formateur est une personne ressource. Grâce au dispositif de formation centré sur l'élève et sur le développement de ses compétences, il accompagne l'élève dans un processus d'auto-évaluation et dans la construction de son identité professionnelle.

▪ **L'apprenant : l'élève aide-soignant**

Il s'agit d'un adulte qui entre en formation avec son propre parcours :

- Expériences personnelles : milieu de vie, origine sociale, philosophie de vie, centres d'intérêt...
- Expériences scolaires : parcours scolaire, baccalauréat ou équivalence, étude supérieure...
- Expériences professionnelles : différentes professions exercées et activités
- Expériences éducatives : le rapport au savoir, le rapport aux autres, représentations de la formation, du formateur, de l'évaluation et du métier

Il possède des potentiels et est porteur de projets et d'attentes.

Il fait preuve d'engagement et d'implication dans la formation et sait identifier ses aptitudes et ses limites afin de trouver les moyens de progresser et évoluer.

Tout au long de son parcours, il construit ses connaissances et son savoir, s'inscrit dans une dynamique de questionnement et d'autoévaluation. Motivé et investi, il développe progressivement son autonomie, ses facultés d'adaptation et son sens des responsabilités.

5. LES VALEURS

Pour arriver à cette finalité de formation, il paraît important pour l'équipe pédagogique d'avoir un consensus autour de concepts et de valeurs :

La formation apparaît comme un processus qui met en relation les acteurs de **l'alternance** au bénéfice du développement de l'apprenant. Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction des savoirs par l'apprenant et favorisent la posture réflexive.

L'alternance intégrative réunit dans un système d'intérêts convergents et complémentaires des acteurs de l'établissement de soins, ceux de l'Institut de formation et l'élève. Ce dispositif, centré sur l'apprenant, lui permet de développer ses compétences à partir des enseignements et des expériences vécues dans les différents lieux de formation.

L'alternance permet un parcours individualisé dans la formation et une construction de l'identité professionnelle. Ce cheminement individuel de l'apprenant nécessite un accompagnement.

L'accompagnement part du postulat que la personne accompagnée dispose d'un certain degré d'autonomie. Selon l'équipe, il se définit en termes de conseil, de guidance, de suivi, de tutorat et de médiation.

La posture de l'accompagnateur est à adapter en fonction de l'apprenant et de la situation, et ce au regard d'un cadre institutionnel. L'accompagnement vise à développer l'autonomie.

L'autonomie se définit comme la capacité à traiter les informations venant de l'extérieur, à prendre une décision avec volonté et discernement, à répondre de ses choix et à en assumer les conséquences. C'est un processus qui se construit et se réalise dans l'action au travers de situations complexes. L'autonomie suppose l'intériorisation de règles et de valeurs. Elle nécessite une démarche de négociation personnelle avec les différents systèmes et les contraintes. C'est donc la capacité à se conduire soi-même dans un espace de liberté délimité.

La responsabilité est une obligation pour l'individu d'assumer et de supporter les conséquences de ses actes. La responsabilité est en lien avec une liberté d'action et s'assume au long cours. Être responsable c'est décider, faire des choix éclairés en respectant les règles, posséder une faculté de jugement, mesurer, évaluer, s'engager, répondre de ses actes et assumer ses choix en réparant le préjudice éventuel.

L'adaptation est un processus par lequel l'élève peut ajuster son comportement. Il sera donc nécessaire pour lui de passer à un état d'inadaptation provisoire, de stress physique et psychologique, et de trouver les ressources nécessaires pour faire face à une situation nouvelle. Cela nécessite la mise en place d'efforts cognitifs et comportementaux.

La capacité à prendre des décisions. C'est tenir compte des éléments du contexte, des ressources, des contraintes, des possibles, des solutions. C'est la capacité de les analyser et de faire un choix en fonction des priorités. C'est se confronter à la problématique du choix et parfois au renoncement.

L'engagement est le lien qui unit le sujet à son acte et qui relève d'un choix personnel. C'est un acte volontaire nécessitant une réflexion préalable, sur le but, les moyens et les contraintes. Il induit une implication dans le temps, dans une démarche, un projet, une construction pour soi-même et pour la profession. Il sous-tend la notion de persévérance et d'esprit constructif.

III - LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

1. LA FORMATION

▪ **Une formation en alternance**

La formation d'aide-soignant est une formation en alternance qui repose sur des temps d'apprentissage en stages et des enseignements en institut (cf. Référentiel de formation).

Il décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui permettent l'acquisition des connaissances, transférables en situations professionnelles.

L'alternance trouve sa richesse dans le large éventail des acteurs : étudiants/élèves, formateurs, intervenants et professionnels des différents lieux de stage.

▪ **L'élève en stage**

C'est un temps fort de la professionnalisation. Le stage est le lieu où l'élève construit ses compétences pour assurer des soins de qualité aux personnes soignées.

Le stage amène l'élève à analyser sa pratique professionnelle.

Il permet l'acquisition d'activités, d'une posture professionnelle, l'intégration de connaissances et de savoirs professionnels au profit de la construction des compétences.

L'élève bénéficie d'un accompagnement dans son parcours de stage avec le formateur référent pédagogique et les responsables de l'encadrement.

Les connaissances acquises en matière de communication et les expériences de stages contribuent à améliorer sa relation à l'autre, et notamment avec l'équipe pluri professionnelle. Celles-ci lui permettent de construire son identité professionnelle et d'élaborer son projet professionnel.

▪ **Le formateur**

Le formateur assure la coordination avec l'établissement d'accueil.

Il accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation.

Il contribue à la formation clinique de l'élève et à l'analyse de ses pratiques.

Il communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'élève.

Il régule les difficultés éventuelles.

▪ **Les responsables de l'encadrement en milieu professionnel**

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

Les professionnels de terrain ont un rôle d'accompagnateurs, de formateurs et d'évaluateurs. Ils participent à la progression et à l'acquisition des compétences sur le terrain.

Toute situation de soins est analysée dans le contexte d'apprentissage où elle s'est produite, selon le niveau de formation de l'apprenant, sa capacité de questionnement et d'adaptation.

En référence au référentiel de formation aide-soignant, le rôle des différents responsables de l'encadrement est décliné dans le portfolio.

2. LA STRUCTURATION EN DOMAINES D'ACTIVITE (DA)

Le référentiel comprend cinq domaines d'activité afin de favoriser les parcours professionnels futurs par l'intermédiaire notamment de passerelles. Chaque domaine d'activité est décliné en deux ou trois compétences.

- DA 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- DA 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- DA 3 : information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- DA 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- DA 5 : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

3. LE DISPOSITIF DE FORMATION THEORIQUE

La construction des compétences rejoint la théorie de l'apprentissage selon laquelle le sujet acquiert des schèmes, structures invariantes d'une opération ou d'une action qui lui permettent de faire face à des situations semblables.

Les formateurs utilisent différentes approches pédagogiques afin que chaque élève trouve la méthode appropriée à ses besoins.

Les formateurs privilégient des méthodes interactives, telles que :

- Simulations
- Analyses de situations
- Analyses de la pratique professionnelle
- Enseignements cliniques
- Pédagogie inversée
- Approche pédagogique par le jeu
- Recherches documentaires

L'IFAS a développé un projet de formation intégrant la simulation sous différentes formes :

- La simulation procédurale au cours de travaux pratiques
- Les situations simulées à partir de scénarii reproduisant le plus fidèlement la réalité de terrain
- La chambre des erreurs en partenariat avec l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) du CH d'Oloron
- Les jeux de rôle
- Les exercices de mise en situation professionnelle à type de staff pluridisciplinaire

L'IFAS s'inscrit dans les préconisations de l'ARS en poursuivant le développement de différentes approches pédagogiques et en incluant des thématiques en lien avec l'évolution des métiers :

- L'approche du numérique : présentation du dossier patient informatisé et de différents outils numériques
- L'approche du handicap
- L'approche de la prise en charge du patient en ambulatoire
- L'approche de santé / environnement

4. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle permet à l'apprenant de :

- Prendre conscience de son niveau d'intégration des savoirs et savoirs faire,
- Cerner ses difficultés d'apprentissage et de réajuster ses acquisitions.
- Développer sa curiosité et ses potentialités.
- S'inscrire dans un processus d'auto évaluation lui permettant de donner du sens à sa pratique présente et future.

▪ **Dispositif d'évaluation**

Le dispositif est centré autour de notions de réajustement et d'améliorations continus. De ce fait, les formateurs mettent en place :

- L'évaluation formatrice : elle est propre à l'élève. Elle lui permet d'identifier son mode de pensée, de s'autoévaluer et de se situer dans le processus de formation
- L'évaluation formative : elle mesure la trajectoire de l'élève dans le développement des compétences aides-soignantes définies par le référentiel, et au regard des situations professionnelles visées en fin de formation. Dans ce cadre, l'élève connaît et s'approprie les critères d'évaluation.

Les évaluations formatrices et formatives débutent dès l'entrée en Institut, se poursuivent et évoluent tout au long de la formation.

Pour chacune de épreuves prévues pour les évaluations formatives, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

CONCLUSION

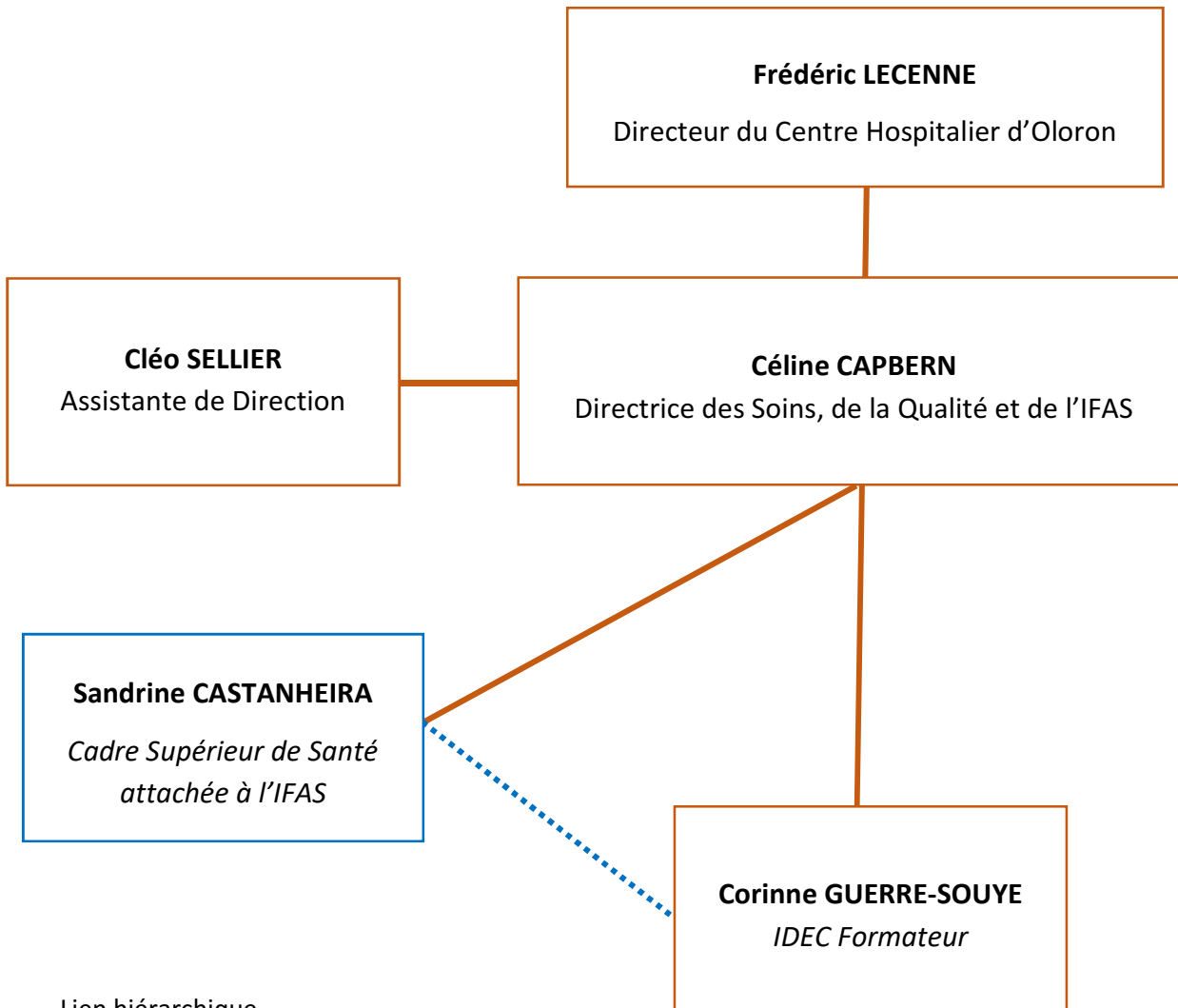
Ce projet pédagogique s'articule autour du nouveau référentiel de formation du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant. La formation est centrée sur l'acquisition de blocs de compétence et tend à faciliter l'adaptation des futurs aides-soignants aux situations de soins courants et aigus dans des environnements en évolution constante.

Il a pour finalité de favoriser le développement d'une relation basée sur la confiance, la communication et l'autonomisation. La formation d'aide-soignant s'inscrit dans un processus de formation continue tout au long de sa vie et permet de s'ouvrir vers de nouvelles carrières.

Ce projet pédagogique a pour finalité de favoriser le développement d'une relation avec nos élèves se basant sur la confiance, la communication et la notion de contrat. Il peut être un outil de référence mais il ne doit pas rester figé et sera l'objet de réajustement suite aux bilans de fin de formation mais aussi en fonction de l'évolution de la législation. Un axe prioritaire de progression est de poursuivre une démarche qualité

VI - ANNEXES

1. Organigramme



Lien hiérarchique ———

Lien fonctionnel - - - - -

2. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

BLOCS DE COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION	COMPÉTENCES	MODALITES D'EVALUATION DU BLOC DE COMPETENCES
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.	
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.	
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.	

BLOCS DE COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION	COMPÉTENCES	MODALITES D'EVALUATION DU BLOC DE COMPETENCES
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.	
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
		9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.	

Cf Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.